

L'ARCHE

SOUS L'ARC EN CIEL

LE FOYER

— NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

REVUE TRIMESTRIELLE EDITEE PAR
LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI **2,5€**



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
L'ESSENTIEL 2013
BILAN DE LA COMMISSION DALO DU RHÔNE**

N°242
JUIN 2014

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PERE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07 / TEL. 0472767353 / FAX 0472767371
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE / contact@fndsa.org / www.fndsa.org

© JON MADISON - FOTOLIA.COM

HEBERGEMENT D'URGENCE

■ CENTRE GABRIEL ROSSET

166 PLACES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

AS       365

■ L'AUBERGE DES FAMILLES

38 PLACES
21 AVENUE J.F. RACLET / 69007 LYON

AS       365 

■ LA MAISON DE RODOLPHE

40 PLACES
105 RUE VILLON / 69008 LYON

AS      365  

■ RENFORT HIVERNAL

211 PLACES (2013-2014)
LA CHARDONNIÈRE, LE BORDEAUX,
HALTES DE NUIT, VILLAGE MOBILE, ETC.

■ LE FOYER VILLEFRANCHE/S

16 PLACES (RENFORT HIVERNAL)
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

ACCUEIL DE JOUR

■ ACCUEIL LA MAIN TENDUE

60 PERSONNES PAR JOUR
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

      365

■ ACCUEIL SAINT VINCENT

90 PERSONNES PAR JOUR
10 RUE BELLÈVRE / 69005 LYON

      365

■ LA RENCONTRE

50 PERSONNES PAR JOUR
2 RUE PELLETIER / 69004 LYON

      365

■ ACCUEIL MAISON DE RODOLPHE

100 PERSONNES PAR JOUR
105 RUE VILLON / 69008 LYON

 AS      365

HEBERGEMENT D'INSERTION

■ FOYER EUGÈNE PONS

25 PLACES CHRS*
1 RUE DU BÉLIER / 69002 LYON

AS     365 

■ RÉSIDENCE LE « 85 »

20 PLACES
85 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON

AS     365

■ LE 122

25 PLACES CHRS* URGENCE
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

AS     365

■ RÉSIDENCE LA CHARDONNIÈRE

77 PLACES (DONT 56 CHRS*)
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE

AS      365

■ LE FOYER LA CALADE

27 PLACES CHRS*
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

AS      365

■ L'AUBERGE DES FAMILLES

12 PLACES CHRS*
21 AVENUE J.F. RACLET / 69007 LYON

AS       365

■ RÉSIDENCE LE BORDEAUX

114 PLACES
1 RUE DU BÉLIER / 69002 LYON

AS      365

■ ANTENNES FAMILLES

200 PLACES
■ BELLEROCHÉ
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

■ 8 BIS RUE FERBER
69300 CALUIRE ET CUIRE

AS       365

■ RÉSIDENCE CATHERINE PELLERIN

12 PLACES MAISON RELAIS
122 RUE DE GERLAND / 69007 LYON

      365

■ RÉSIDENCE LES HORTENSIAS

21 PLACES MAISON RELAIS
68 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON

AS     365

INSERTION PROFESSIONNELLE

■ ATELIER CUISINE

6 POSTES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

■ ATELIER ENTRETIEN

NETTOYAGE / BUANDERIE
MAINTENANCE
22 POSTES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

■ ATELIER TRANSFORMATION

4 POSTES ACI**
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

■ ATELIER TRANSPORT / COLLECTE

15 POSTES ACI**
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

■ ATELIER TRI OBJETS

10 POSTES ACI**
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

■ ATELIER TRI TEXTILE

21 POSTES ACI**
17 RUE DE TOULON / 69007 LYON

■ RECYCLERIES

4 POSTES ACI**
■ 85 RUE S.GRYPHE / 69007 LYON

DANS LES DÉCHETTERIES

■ 29 ROUTE DE LA GARE
69340 FRANCHEVILLE
■ IMPASSE DES ANCIENNES VIGNES
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
■ CROIX BLANCHE - ZA DEUX VALLEES
69670 VAUGNERAY

AS      365

ACCOMPAGNEMENT

L'ACCOMPAGNEMENT EST UNE
MISSION TRANSVERSALE
PRÉSENTE DANS TOUTES LES AUTRES
ACTIVITÉS.

AS      365

CAPACITÉS D'ACCUEIL

■ **HEBERGEMENT URGENCE :**
244 PERSONNES TOUTE L'ANNÉE
211 PERSONNES (RENFORT HIVER)
130 PERSONNES (GRAND FROID)

■ **HEBERGEMENT INSERTION :**
533 PERSONNES

■ **ACCUEIL DE JOUR :**
300 PERSONNES PAR JOUR



SANTÉ

LE FOYER

NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

LITS DE REPOS

12 PLACES
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE



POINT SANTÉ

3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON



LIEU HYGIÈNE

3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON



GRUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE

(PARRAINAGE) 30 PLACES
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE



BRIC A BRAC

CROIX ROUSSE

19 RUE PAILLERON / 69004 LYON

DECINES-CHARPIEU (PROJET)

12 RUE EMILE ZOLA
69150 DECINES-CHARPIEU

GUILLOTIERE

56 RUE S. GRYPHE / 69007 LYON

OULLINS

6 RUE PIERRE SÉMARD / 69600 OULLINS

VAISE

21 RUE BERJON / 69009 LYON

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

433 RUE ANDRÉ DESTHIEUX
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

VESTIAIRE D'URGENCE

82 RUE SÉBASTIEN GRYPHE 69007 LYON

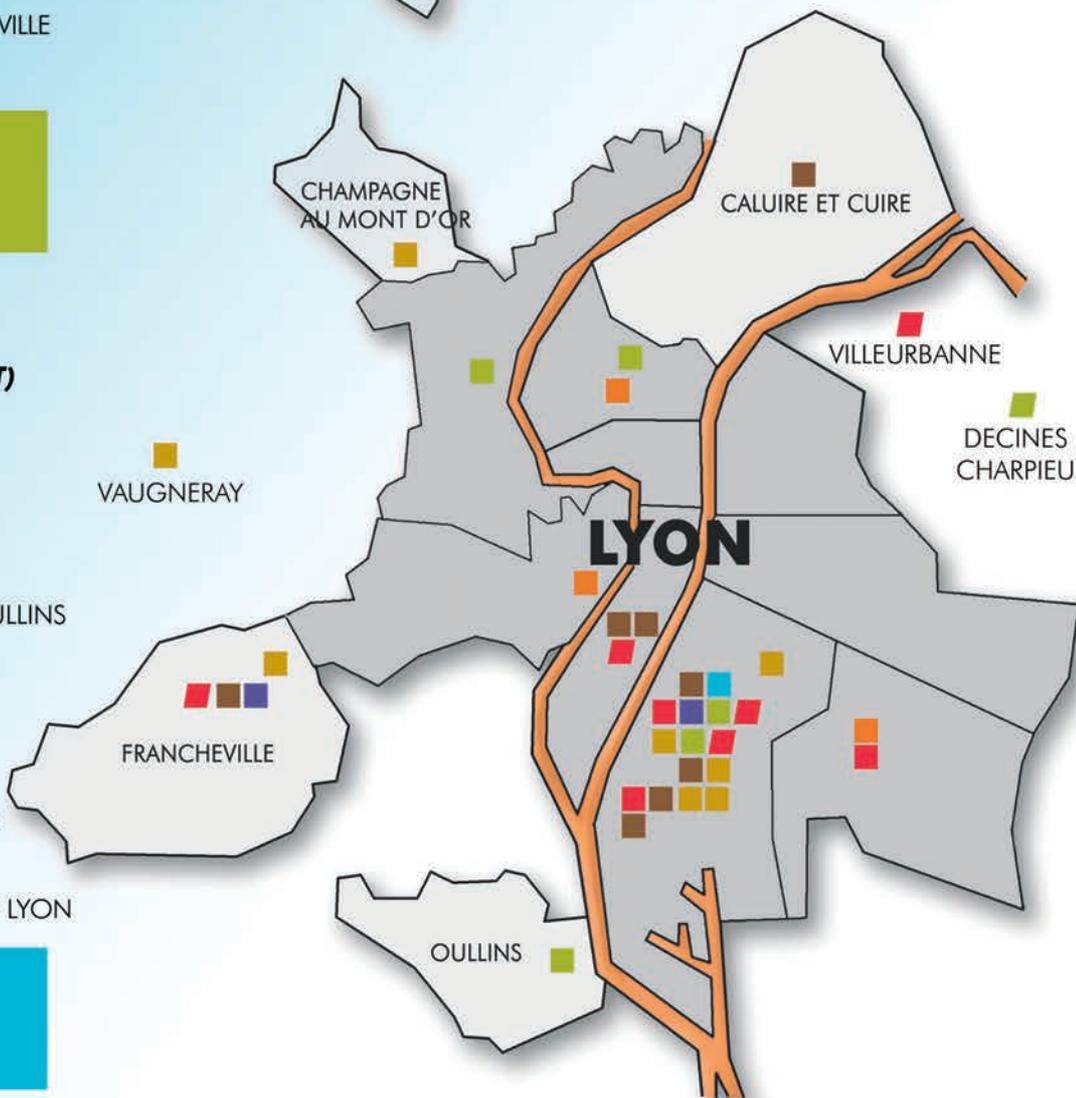


VEILLE SOCIALE TÉLÉPHONIQUE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

- ORIENTATION
- SIGNALEMENT
- ÉCOUTE



L'ACCOMPAGNEMENT ET LA SANTÉ SONT DES ACTIVITÉS TRANSVERSALES, PRÉSENTES DANS TOUTES LES MISSIONS DU FOYER



ACCUEIL DE JOUR FEMME ISOLÉE COUPLE FAMILLE HOMME ISOLÉ ACCUEIL INCONDITIONNEL ACCUEIL SUR PRESCRIPTION OUVERTURE PERMANENTE RENFORCEMENT HIVERNAL ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SANTÉ ATELIER D'INSERTION ACCUEIL AVEC ANIMAUX



→ Dominique MENTRÉ Président

Monique ESCOFFIER-ROY, Vice-présidente

Jean-Pierre FUES, Vice-président

Marie-Colette COUDRY, Secrétaire

Pierre CHEVALLIER, Trésorier

RÉDACTION

Directeur de rédaction :

Dominique MENTRÉ

Rédacteur en chef :

Dominique MENTRÉ

Comité de rédaction :

Michel CATHELAND / Monique ESCOFFIER

Djida GRANGER / Sébastien GUTH

Michel LÉVY / Annie PAPILLON

Noëlle PIERRE / Paul VEYRIRAS

Marion VEZIAN-ROLLAND

Ils ont collaboré à ce numéro :

Sabine CHAUVET / Jean-Bernard COFFY

Tiang GIRARD / Claire PITIOT

Dépôt légal :

2^e trimestre 2014

Directeur de la publication :

Dominique MENTRÉ

N° d'inscription paritaire :

En cours

Imprimerie :

IML CAPCOLOR - 69850 St-Martin-en-Haut

Tirage : 25.400 exemplaires

INSERTION ? ASSISTANAT ? ABANDON ?

Parmi les milliers de Passagers accueillis chaque année dans nos différentes structures, beaucoup pourraient retrouver un travail adapté à leurs capacités. Il faudrait pour cela que tous les acteurs concernés considèrent en premier lieu les personnes et non les individus, et qu'ils acceptent également de faire éclater les carcans du Droit du Travail sclérosant progressivement notre pays qui a perdu le sens du risque lié à toute création.

Si nous regardons les « extrêmes », nous avons d'un côté les Passagers que nous accueillons inconditionnellement par vocation, souffrant de pathologies psychiatriques mêlées à des addictions sévères. Nous savons que nous ne pourrions jamais réinsérer ces personnes et que nos structures d'urgence ne sont pas adaptées à un accueil qui respecte leur dignité d'homme, aussi enfouie soit-elle parfois. Les arbitrages budgétaires qui ont été mis en œuvre depuis quelques années par les A.R.S. (Agences Régionales de Santé) au mépris de la primauté de la dignité de la personne humaine, ont conduit à jeter à la rue des centaines de personnes qui engorgent désormais les structures d'accueil d'urgence. Comment a-t-on pu en arriver là, dans un pays qui revendique haut et fort les Droits de l'Homme, et surtout ne fait rien pour corriger cet état de fait alors que tous les acteurs concernés connaissent la situation ?

D'un autre côté nous avons les Passagers qui ont eu un accident de la vie, sont hébergés dans les C.H.R.S. (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) et ont la volonté et les compétences pour retrouver à court terme un travail et un logement autonome. Ces personnes peuvent bénéficier d'une prise en charge par LE FOYER dans le cadre du Parcours Expérimental de Retour au Logement par l'Emploi (P.E.R.L.E.). Il s'agit d'un programme expérimental initié par le Préfet de Région et financé par le FSE (Fonds Social Européen). Nous allons tout faire pour pérenniser ce dispositif qui a permis le retour à l'emploi de 199 personnes sur les 331 candidatures retenues. Un certain nombre ont déjà pu retrouver un logement et libérer des places en structures d'accueil.

Entre ces deux « extrêmes » se trouve une infinité de cas qui, trop souvent, ne répondent pas aux catégories administratives permettant un accompagnement adapté au retour progressif à l'emploi.

Comme l'a évoqué un acteur de l'accueil d'urgence, des solutions ont été trouvées dans le secteur du handicap avec la création des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail). Pourquoi ne pourrait-on pas faire de même dans celui de l'exclusion : inventer, avec l'implication du monde économique et un regard bienveillant de l'Etat, des structures socio-économiques rentables adaptées aux personnes fragilisées par un passage dans la rue ?

Aux idéologies qui conduisent à refuser l'altérité et toutes les formes d'inégalités liées à la dimension unique de chaque individu, doit être préférée l'approche judéo-chrétienne de la personne humaine et de sa dignité, indépendamment de son utilité mercantile. Il faut accepter que certains de nos concitoyens, socialement blessés et de ce fait handicapés, ne puissent exercer que des tâches simples et parfois même sur de courtes durées journalières plutôt que de les maintenir dans des situations qui relèvent de l'assistanat.

Ne pourrait-on pas ré-ouvrir ce que j'appellerais « le champ des petits boulots » ? Un travail utile, aussi modeste soit-il, qui redonne aux personnes leur dignité d'homme. Alors on verra peut être refluer sur les visages le sourire qui a disparu de nos cités.

C'est un long chemin qui nécessitera de changer notre regard sur les finalités des modèles économique et éducatif actuels de notre pays. ■

SOMMAIRE

Missions du FOYER	2 à 3
Editorial	4
Nous aider	23
BRÈVES	5 à 7
VIE DU FOYER	
Lettre au Préfet	8
Retour en image	9
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	10 à 17
CAHIER SOCIAL	
DALO : bilan 2013	18 à 19
SPIRITUALITÉ / CULTURE	
Il y a 150 ans...	20
Gandhi : Tolérance ou égalité	21
Le Pape François :	
La place privilégié des pauvres	22

NOUVEAUX HORAIRES

LE DÉPÔT DE DONS « GUILLOTIERE »

Le dépôt de dons situé 85 rue Sébastien GRYPHE change d'horaire pour ouvrir au public tous les jours de 8h à 19h, week-end et jours fériés compris.

Vous pouvez déposer vos vêtements propres et secs, linge de maison, chaussures, couvertures, livres, jouets, petits objets, etc.

DÉPÔT DE DONS / 85 rue Sébastien GRYPHE / 69007 LYON ■

13 PLACES SUPPLÉMENTAIRES
À LA CHARDONNIÈRE

Suite à un appel d'offre de la part de l'État, 13 places supplémentaires de type Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.) Urgence vont ouvrir à la Chardonnière.

LE FOYER ouvrira ces places à des hommes seuls à compter du mois de juin 2014.

Elles ont vocation à être mises à disposition de la Commission Urgence de la Maison de la Veille Sociale en vue d'un accueil inconditionnel des personnes.

Désormais, La Chardonnière est composé de : un C.H.R.S. Urgence de 13 places, un C.H.R.S. de Stabilisation de 43 places, 12 places en lit de repos, une unité « Gub-bio » de 15 places, une unité d'Adaptation à la Vie Active, et des places mobilisables pendant la période hivernale.

LA CHARDONNIÈRE 65 Grande RUE / 69340 FRANCHEVILLE ■



AGENDA

→ DU 21 JUILLET AU 25 AOÛT 2014

Vacances d'été des BRIC A BRAC. Les magasins du FOYER fermeront leurs portes le 21 juillet pour rouvrir à leur clientèle à partir du 25 août.

→ JUIN / JUILLET / AOÛT

BÉNÉVOLAT ÉTÉ : Chaque année, les bénévoles se font plus rares l'été... Il est parfois difficile d'accueillir dans de bonnes conditions les nombreux Passagers dans les différentes structures de l'association. Alors, si vous avez un peu de temps, merci de contacter le pôle bénévoles : par téléphone 04 72 76 73 85 ou par mail benevolat@fnds.org

→ 3 OCTOBRE 2014

Rencontre bénévoles et salariés du FOYER le vendredi 3 octobre 2014 à partir de 16h à LA CHARDONNIÈRE / 65 Grande Rue 69340 FRANCHEVILLE.

→ 30 OCTOBRE À 20H30

SOLIDA'RIRE / Salle Rameau / 29 rue de la MARTINIÈRE 69001 LYON (voir page 6).

→ 6 NOVEMBRE 2014 :

Colloque du FOYER sur l'accompagnement face aux précarités multiples (titre et programme en cours) jeudi 6 novembre de 9h à 17h / Salle de la Ficelle 65 boulevard des Canuts 69004 LYON

→ 8 ET 9 NOVEMBRE 2014

Dès aujourd'hui réservez votre week-end des 8 et 9 novembre 2014 pour les **JOURNÉES D'ENTRAIDE, la Grande Brocante du FOYER** au PALAIS DES SPORTS DE GERLAND / 350 avenue Jean JAURÈS LYON 7^{ÈME}.

→ 28 NOVEMBRE 2014

Colloque sur Gabriel ROSSET-BOULON, fondateur du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI. Organisé par l'Association des Amis de Gabriel ROSSET et du FOYER, à l'occasion du 110e anniversaire de sa naissance et des 40 ans de sa mort. Vendredi 28 novembre de 9h à 18h / Centre Jean BOSCO / 14 Rue Roger RADISSON 69005 LYON.

Retrouvez l'ensemble de l'actualité du FOYER sur le site internet www.fnds.org ou en vous abonnant à la newsletter INFO-FOYER. ■

SOLIDA'RIRE

Le jeudi 30 octobre 2014, Nelson MONFORT vous attend pour 2 heures d'humour, avec Christophe ALÉVÈQUE, Didier BOUCHAUD, Arnaud COSSON, Gabriel DERMIDJIAN, Anthony JOUBERT, Claudio LEMMI et Jessica LEFAUCHEUX.

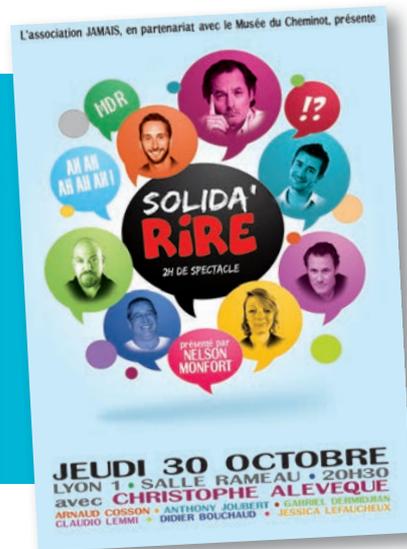
Cette soirée caritative, organisée par l'association J.A.M.A.I.S. et le Musée du Cheminot,

permettra de soutenir deux associations d'aide aux plus démunis : LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI et OSD.

Alors réservez vite votre place pour ce moment de partage, de plaisir et de solida-rire-té !

SALLE RAMEAU / 29 Rue de la MARTINIÈRE / 69001 LYON

Réservation auprès de vos points de vente habituels (FNAC, billetterie, etc.). ■



SUSPENDUS OU EN ATTENTE...

« Vous allez boire un café, vous en payez deux, le gérant en met un de côté. Lorsqu'une personne dans le besoin passe dans le coin, elle peut venir en boire un gratuitement... »

LE CONCEPT

Vous avez peut-être entendu parler des « Cafés en attente » ou « Cafés suspendus », ce concept solidaire arrivé tout droit d'Italie. Initialement « Caffè sospeso » en Italie ou « Suspended coffees » en Grande-Bretagne, le Coffee Funding émerge partout en Europe et dans le monde.

Concrètement il s'agit pour un généreux citoyen, de payer d'avance, un café dans un bar, ou un sandwich ou un croissant dans un restaurant ou une boulangerie... qui deviendront ainsi « suspendus » ou « en attente ». Ils sont destinés à être servis à un client plus démuné.

DEUX ACTIONS AU PROFIT DU FOYER

Deux restaurateurs ont décidé de faire bénéficier LE FOYER de la générosité de leurs clients.

« CHÈRES COUSINES »

Depuis début avril, « Chères Cousines » a initié les « bagels en attente ».



Dans un souci de simplification de la démarche, et afin que cela bénéficie directement et rapidement à ceux qui en ont besoin, ce restaurateur de bagels lyonnais ne va pas attendre que des gens viennent à lui. Sa démarche se veut active ! Dans cette optique, il s'engage à reverser - une fois par mois - la somme équivalente des bagels en attente qui auront été commandés en boutique, au FOYER.

PRALINE, FLEUR DE SEL ET P.E.R.L.E.

Située à deux pas de notre site de l'Artillerie, la crêperie Praline et Fleur de Sel propose à ses clients de commander des cafés, des crêpes et des galettes suspendus.

Les « suspendus » permettent ainsi aux personnes accompagnées dans le cadre du dispositif P.E.R.L.E. de se retrouver chaque mois lors des sessions d'ouverture et de clôture des ateliers de formation pour la préparation à l'emploi. Le premier « goûter solidaire » a eu lieu le 4 juin,



organisé grâce à la générosité des clients et fournisseurs du restaurant. Il a rencontré un vif succès !

Alors, n'hésitez plus à suspendre cafés, crêpes, galettes et bagels !

CHÈRES COUSINES

Chères Cousines vous accueille dans une ambiance cosy et vous propose des délices salés et sucrés, traditionnellement consommés dans les cafés New Yorkais : bagels, salades, cookies, donuts, muffins, brownies, cafés... Sur place ou à emporter et, désormais, à consommer ou en attente !

Deux adresses à LYON :

CHÈRES COUSINES LYON 6e :
23 rue BURGEAUD / 69006 LYON / TEL. 04 78 52 03 29

CHÈRES COUSINES GUILLOTIÈRE :
35 Rue CHEVREUL / 69007 LYON / TEL. 04 72 71 60 42

Site internet : www.cherescousines.com/

CRÊPERIE PRALINE ET FLEUR DE SEL

Ouverte depuis décembre 2013, La Crêperie Praline et Fleur de Sel est animée par Philippe LIBERGE, Maître Crêpier. Ce lieu convivial est tourné vers la production locale et artisanale. Les galettes, crêpes, desserts et plats du jour sont élaborés en cuisine par leur chef avec des produits de saison... Des plats minceurs sont également disponibles !

CRÊPERIE PRALINE ET FLEUR DE SEL /
95 rue de GERLAND / 69007 LYON / TEL. 04 72 70 61 38

Site internet : www.pralineetfleurdesel.fr/

ESCAPADE DANS LE JURA

Un groupe est parti 3 jours dans la Maison de vacances « La Bise » gérée et animée par ATD Quart-Monde. Compte rendu de ce temps fort jurassien :

Lundi 12 mai, 7h30 : Tout le monde est déjà au rendez-vous devant la grande horloge de la gare. Nous avons quelques craintes car les rencontres de préparation ont été largement désertées auparavant. Il y a 7 participants et nous sommes 4 à les accompagner : 2 volontaires d'ATD-Quart Monde à l'origine de cette proposition de séjour, une bénévole et une salariée de notre Accueil de Jour.

Dans le groupe, il y a des identités : des personnes d'origine étrangère, intégrées depuis longtemps... ou non, des Français « d'origine » parfois très caustiques à l'égard des premiers, il y a même un « Ardéchois » ; il y a des tempéraments : des personnalités plutôt extraverties, d'autres à l'inverse, plutôt introverties, il y a des « collectifs » et des « perso » ; et puis, il y a la problématique de l'alcool qui fragilise certains participants.

Dès le départ, l'enjeu est là : nous avons 3 jours pour constituer le groupe.

Mardi 21 mai, 12h30 : Rencontre avec le groupe pour faire le bilan du séjour. Surprise, tout le monde est là. Des sourires encore plein les yeux. Le bilan est animé. Chacun s'exprime, dans la confiance. Nous choisissons les photos qui vont nous aider à parler de cette expérience.

Mercredi 28 mai, 11h. Restitution aux autres usagers de l'Accueil de Jour avec

le support des photos et d'extrait des commentaires tirés du bilan. Dégustation du comté rapporté du Jura. Excepté une personne tout le groupe est de nouveau là. Des liens se tissent. Des poignées de main s'échangent entre des personnes qui se côtoyaient parfois à peine auparavant.

Entre ce lundi 12 mai, où nous étions un peu inquiets et ce mercredi 28 mai, où nous sommes positivement surpris, le groupe semble avoir été investi par les individus... La recette ? Si elle existe, nous la trouvons dans ces paroles que les participants ont bien voulu émettre lors du bilan : « *En arrivant là-bas, on avait l'impression qu'Isabelle, Hubert, Patricia et Julien (les intervenants et le cuisinier sur place) nous connaissaient déjà. Ils ont été très accueillants. Ça m'a fait oublier les soucis. Je ne m'attendais pas à me retrouver dans un endroit merveilleux, comme ça. Je me sentais à l'aise, ça me faisait du bien.* »

Nous avons vécu 3 jours « déplacés » par rapport à nos repères habituels, temporels, géographiques et sociaux : « *j'ai oublié tous les soucis de la vie. On était un groupe. Il n'y avait pas de distinction entre les uns et les autres* »

La relation accompagnants / accompagnés était différente. Ce qui a permis à chacun de prendre sa part de responsabilité dans la bonne marche du groupe. On oublie ses soucis immédiats. Du coup une fenêtre s'ouvre sur le passé : « *Ça m'a permis de vivre des moments que je n'ai pas pu vivre depuis que je suis à Lyon. Ça me rappelait quand j'étais à Satolas avec ma grand-mère. Ça me rappelle Morestel, chez mes parents.* »



Et ensuite ? Dans un Accueil de Jour, il nous est toujours difficile de questionner les projets, les désirs. Notre groupe, au bilan avait des projets. Le premier, le plus partagé, est de recommencer... mais 7 jours ! « *J'ai envie de faire le tour de France pour découvrir les campagnes françaises. Qui vient avec moi ? J'aimerais y retourner en hiver, avec 1 mètre de neige et -20°.* »

Et puis, cerise sur le gâteau, des accompagnements sociaux, qui stagnent depuis longtemps peuvent s'en trouver transformés. C'est le cas avec G. que j'accompagne depuis des années sans réussir à percer la carapace d'humour derrière laquelle il cache ses vraies souffrances. A l'issue du séjour, le lien semble réellement exister pour lui. Il m'accepte chez lui. La bénévole qui restait pour sa part dans une relation superficielle avec lui a vu se transformer ce lien en possible lien de confiance.

Rendez-vous est pris pour une série de visites à domicile en vue d'améliorer ses conditions d'habitat et de tisser un accompagnement vers les soins qui se sont avérés absolument nécessaires.

Sabine CHAUVET

CARNET

LE FOYER A LE REGRET DE VOUS FAIRE PART DU DÉCÈS DE :

■ Monsieur **Géry DELHAYE**, Passager du Monde Nouveau, décédé le 15 mars 2014, à l'âge de 44 ans.

■ Monsieur **Yves CAYELLI**, Passager des Hortensias, décédé le 6 mai 2014, à l'âge de 63 ans.

■ Monsieur **Philippe BERGER**, ancien Passager du FOYER, décédé le 13 mai 2014, à l'âge de 50 ans.

■ Monsieur **Michel PIAUD**, ancien Bénévole du BRIC A BRAC DE VAISE, décédé le 23 mai 2014 à l'âge de 87 ans.

■ Monsieur **Thibault BARTHÉLÉMY**, Passager de la Résidence Catherine PELLERIN, est décédé le 16 juin à l'âge de 49 ans.

■ Madame **Yvonne GENTE**, bénévole au Bric à Brac Guillotière depuis son ouverture jusqu'il y a 3 ans, est décédée le 16 juin à l'âge de 92 ans.

Aux familles et amis de tous ces défunts, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI adresse ses très sincères condoléances.

EN BREF

L'ACCUEIL DE JOUR LE RELAIS SOS DÉMÉNAGE

L'accueil de Jour LE RELAIS SOS déménagement dans l'extension de la Maison de Rodolphe.

Il prendra le nom de « **Accueil de Jour Maison de Rodolphe** » et sera situé 105 rue VILLON 69008 LYON. ■

→ Les associations œuvrant dans le cadre du Renfort Hivernal, dont LE FOYER, ont écrit une lettre commune à Monsieur Jean-François CARENCO, Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône. L'Arche la publie en intégralité :

Monsieur Jean-François CARENCO
Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
106, rue Pierre Cornei Ile
69419 LYON cedex 03

Lyon, le 11 juin 2014

Monsieur Le Préfet,

Nos associations se sont engagées avec détermination dans le plan de renfort hivernal. Notre courrier, du 26 mars dernier, avait pour objet de vous alerter de nos craintes à ne pas pouvoir fermer ces lieux d'hébergement au regard du nombre de personnes restant sans solution, et de la menace des associations militantes qui soutenaient les familles.

Nos craintes étaient réelles et trois structures ont fait l'objet d'une occupation par des personnes extérieures, deux sites sont encore occupés par des familles qui s'y maintiennent toujours (Villeurbanne et Lyon 6^e).

L'objet de nos associations est d'accompagner avec professionnalisme et humanisme des personnes en situation de grande détresse dans le cadre légal qui est fixé autour de l'inconditionnalité de l'accueil et du principe de continuité. Aujourd'hui, les familles ont porté plainte contre une association devant le TGI pour non respect du cadre légal. Cette situation est nouvelle et met les associations dans un nouveau paradoxe.

Il est apparu qu'à chaque plan hiver, ces deux principes sont bafoués et des personnes remises à la rue. Aujourd'hui, il ne nous paraît pas possible de continuer à pallier les incohérences de ce système :

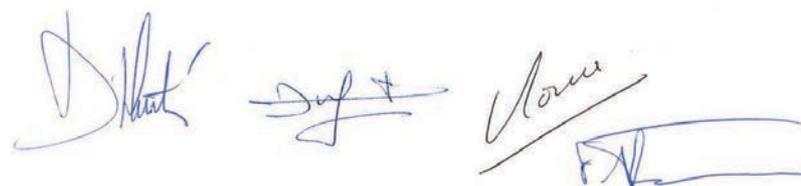
- d'une part parce qu'il n'est pas digne pour les personnes
- d'autre part parce que ce système fait porter la responsabilité sur les associations alors que c'est bien l'Etat qui ne respecte pas le cadre légal qu'il a fixé lui-même. Nos associations se trouvent montrées du doigt et notre responsabilité pénale en tant que dirigeants associatifs est aujourd'hui recherchée.

La loi ALLURE vient conforter les droits des usagers plaçant les associations dans un nouveau cadre contraint qui questionne leur positionnement et qui fragilise les dirigeants associatifs dont la responsabilité pénale est aujourd'hui engagée.

En l'état actuel, il ne nous paraît donc pas possible de nous réengager dans un tel dispositif sans avoir pris le temps, avec vous, d'analyser et de tirer les enseignements de la situation de crise que nous traversons. Cette demande de rencontre s'inscrit d'ailleurs pleinement dans les réflexions du groupe de travail national mixte associations/administrations piloté par la DIHAL qui est entrain de définir un certain nombre de recommandations autour de la fin de la gestion au thermomètre de l'hébergement d'urgence. Ces recommandations, non officielles pour le moment, portent sur différents axes : anticipation des ouvertures de places temporaires, organisation en amont des conditions de fermeture des places, conditions d'accueil, d'accompagnement...

D'avantage de réelle collaboration et d'élaboration d'un plan de sortie nous aurait sans doute permis d'éviter cette situation préjudiciable à tous. Plutôt que d'être considérés comme de simples prestataires, notre volonté est toujours celle de nous inscrire dans une approche partenariale avec vos services.

Nous nous tenons à votre disposition pour convenir d'une date de rencontre et vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos meilleures salutations.



Signataires :

Martine ROURE, Présidente de LAHSo

Dominique MENTRÉ, Président du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

François THEVENIEAU, Président d'Alynea

Par délégation du Président, **Brigitte DUFILS**, Directrice de la FONDATION ARMÉE DU SALUT Rhône

Copie : **Gilles MAY-CARLE**, DDCCS

RETOUR EN IMAGES



■ 3 avril 2014: Soirée de gala des Arbres de la Solidarité au Domaine le Lyon Vert pour un « spécial 10 ans »



■ 17 avril 2014: Vente aux enchères d'œuvres d'Art contemporain de la collection de Gilbert MONIN par Maître Antoine BERARD. La moitié de la recette a été reversée au FOYER



■ 21 avril 2014: Grande chasse aux œufs de Pâques en famille à la Chardonnière



■ 24 avril 2014: Intervention d'Axelle BRODIEZ-DOLINO sur l'action du FOYER dans le cadre du colloque « 50 ans de catholicisme à Lyon » organisé par l'Université Catholique de Lyon

■ 24 mai 2014: Messe du FOYER à la Basilique de Fourvière



■ 15 mai 2014: Assemblée Générale du FOYER

■ 4 juin 2014: Goûter offert aux bénéficiaires du P.E.R.L.E. par la crêperie Praline et Fleur de Sel, grâce à des « suspendus »



■ 5 juin 2014: 13 salariés de la Caisse d'Épargne se sont mobilisés avec Unis-Cité pour rafraîchir le Local Commun Résidentiel de l'Antenne Famille de Villefranche



■ 5 juin 2014: Opération « PASTA GUINGUETTE » organisée avec le restaurant Caffè Milano Originale. Plus de 300 personnes se sont rendues place du Prado pour déguster les salades de pâtes et profiter des animations avec DJ My Love, etc. proposées dans le cadre de « Tous à la Guill », du festival 6^e Continent.

■ 10 et 11 juin 2014: WORKSHOP DU FOYER l'occasion d'un « atelier hors les murs » à Lyon Croix-Rousse et à Lyon 8e manifestation organisée en partenariat avec le GEM ARLEQUIN, les artistes de La Sauce Singulière / BHN, ADEFI, le CLRD, la Mairie de Lyon 4ème et le Conseil de développement du Grand Lyon.



■ 11 juin 2014: Soirée bilan et perspectives du Parcours Expérimental de Retour vers le Logement par l'Emploi à la Préfecture du Rhône

■ 14 juin 2014: Ouverture exceptionnelle de tous les Bric à Brac



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale du FOYER, statuant sur l'exercice 2013, s'est tenue le 15 mai 2014, Salle Francis CHIRAT (Lyon 7^e), sous la présidence d'honneur de Madame Zorah AÏT-MATEN, adjointe au Maire de Lyon, déléguée aux Affaires Sociales et aux Solidarités.

Madame AÏT-MATEN s'est dite « honorée d'être présente à l'assemblée générale du FOYER. Ayant grandi à côté, je connais tout le travail réalisé par l'association auprès des Passagers, que ce soit lors des périodes les plus difficiles de l'année, l'hiver pour le plan hivernal, ou l'été - car, malheureusement, les difficultés des personnes défavorisées sont les mêmes toute l'année. [...] Lorsque je vois le nombre de personnes présentes ce soir, je me dis que la solidarité a encore de beaux jours devant elle [...]. Merci de continuer l'œuvre de Gabriel ROSSET, et, surtout, de perpétuer ce qui caractérise la Ville de Lyon : un humanisme chrétien fort. Merci de tout ce que vous faites [...] ».

Dominique MENTRÉ Président, Marion VEZIAN-ROLLAND Directrice, et Pierre CHEVALLIER Trésorier, ont présenté le Rapport Moral, Rapport d'Activité et Rapport du Trésorier concernant l'exercice 2013. Vous en trouverez un extrait dans « L'Essentiel 2013 » qui suit.

OÙ TROUVER LES RAPPORTS CONCERNANT L'EXERCICE 2013 ?

Vous pouvez obtenir l'intégralité des rapports concernant l'exercice 2013 (Rapport Moral, Rapport d'Activité, Rapport du Trésorier, Rapport du Commissaire aux Comptes) sur simple demande. Vous pouvez également les consulter sur le site internet du FOYER rubrique téléchargement : www.fnds.org

Vous trouverez pages 11 à 15 de ce numéro, suite à l'agrément du FOYER au Comité de la Charte du don en confiance, « L'Essentiel » qui résume l'activité du FOYER en 2013. ■

CONSEIL D'ADMINISTRATION 15 MAI 2013

BUREAU DU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

- Monsieur Dominique MENTRÉ
Président
- Madame Monique ESCOFFIER-ROY
1^{ère} Vice-présidente
- Monsieur Jean-Pierre FUÈS
2^{ème} Vice-président
- Madame Marie-Colette COUDRY
Secrétaire
- Monsieur Pierre CHEVALLIER
Trésorier
- Monsieur Michel PAILLARD-BRUNET
Trésorier-adjoint
- Monsieur Jean-Bernard COFFY
Administrateur - Chargé de mission
- Monsieur Hubert GUYOTAT
Administrateur - Chargé de mission
- Monsieur Dominique PRENAT
Administrateur - Chargé de mission
- Père Olivier PETIT
Représente le Service Diocésain de la Solidarité
Administrateur - Chargé de mission
- Monsieur Maurice CHESNÉ
Membre d'honneur - Chargé de mission

ADMINISTRATEURS

- BANQUE ALIMENTAIRE du Rhône
Administrateur représenté par son Président
Monsieur Patrick VALON
- Monsieur Bernard BOURRON
Administrateur
- COMITE DES AMIS DU FOYER
Administrateur représenté par son Président
Monsieur Thierry de LA TOUR D'ARTAISE
- Monsieur Dominique DELMAS
Administrateur
- Madame Ginette DREVET
Administratrice
- Monsieur Daniel GOUFFÉ
Administrateur
- HABITAT & HUMANISME-Rhône
Administrateur représenté par
Monsieur Gérard VALÈRE
- Monsieur Patrick LE LOUP
Administrateur
- Madame Michèle LOUIS
Administratrice
- Madame Martine ROURE
Administratrice
- SOCIÉTÉ DE ST-VINCENT-DE-PAUL
Administrateur représenté par
Monsieur Jean-Noël GALLOIS

MEMBRES ASSOCIÉS

- Madame Marie-Pierre CAILLE
Membre associée
- Monsieur Jean-Frédéric GEOLIER
Membre associé
- Monsieur Jean-Noël JOATTON
Membre associé
- Monsieur Guy TENDIL
Membre associé

MEMBRES D'HONNEUR

- Monsieur Alain BERGER
Membre d'honneur
- Monsieur Bruno de BOISSIEU
Membre d'honneur
- Monsieur Marcel DUC
Membre d'honneur
- Monsieur Michel LEVY
Membre d'honneur
- Monsieur Jean-Claude THIOILLIER
Membre d'honneur

ESSENTIEL 2013



Une nouvelle fois, LE FOYER a dû faire face à l'augmentation significative des demandes d'hébergement, soit trois fois

plus d'appels en cinq ans, avec chaque nuit une moyenne de 580 personnes restées sans offre de place. L'embolie des Centres d'Hébergement d'Urgence cumulée aux situations administratives parfois complexes de certains Passagers, et à la pénurie de dispositifs adaptés en fin de parcours d'insertion, ont conduit à la perte de fluidité des dispositifs, transformant en profondeur le métier de l'urgence sociale.

LE SOUCI CONSTANT D'ACCUEILLIR LES PLUS DÉMUNIS

LE FOYER a étoffé son offre de places d'Hébergement d'Insertion, par l'ouverture de la Maison Relais Catherine PELLERIN, la mise à disposition désormais de 24 appartements pour l'Antenne Familles de Villefranche-sur-Saône, et l'augmentation du nombre de chambres dédiées à l'accueil de familles à la Résidence Le Bordeaux. Lors des périodes hivernales, LE

FOYER a accompagné le renforcement du dispositif de la Veille Sociale par la mise à disposition de places supplémentaires, soit 160 places pour l'hiver 2012-2013 et 111 places lors de l'hiver 2013-2014.

LA CONCENTRATION DES SITES DU FOYER

Grâce au Fonds de dotation dédié, une extension verra le jour à la Maison de Rodolphe. Elle sera opérationnelle en 2014 et permettra l'installation de l'accueil de jour situé rue Marius BERLIET (LYON 8^e), et de 20 chambres du CHRS Eugène PONS.

Ainsi, à l'instar de l'AGAPÈ ou de l'ensemble Bric à Brac et Centre de Tri Textile à DÉCINES-CHARPIEU, LE FOYER a la volonté de concentrer son activité afin de faciliter la mutualisation des équipes bénévoles et salariées et favoriser la dynamique d'insertion des Passagers, par l'étendue de l'offre sur un même lieu.

LA POURSUITE DES PARTENARIATS

Le dispositif P.E.R.L.E. a permis de remettre à l'emploi 61 % des personnes accueillies, soit 117 per-

549 465

DEMANDES D'HÉBERGEMENT
(115 DU RHÔNE)

21

DISPOSITIFS D'ACCUEIL
ET D'HÉBERGEMENT

53 029

PASSAGES ACCUEILS DE JOUR

302 592

REPAS PRÉPARÉS

263 579

NUITÉES

54

POSTES EN ATELIER
ET CHANTIER D'INSERTION



LES FAITS MARQUANTS EN 2013

- Hausse de la demande d'hébergement d'urgence et du nombre de personnes sans solution (115 du Rhône)
- Actualisation du Projet Associatif
- Nouvelle direction
- Ouverture de La Résidence Catherine PELLERIN
- Partenariat avec EMMAÛS CONNECT
- Partenariat avec la FONDATION ARMÉE DU SALUT et NTA

sonnes issues des centres d'hébergement du Rhône. Le succès de ce dispositif qui achèvera en 2014 sa phase expérimentale, repose sur un partenariat fort entre les institutions, le monde associatif et les entreprises.

LE FOYER a également soutenu l'implantation dans le Rhône du programme CONNEXIONS SOLIDAIRES imaginé par EMMAÛS CONNECT qui permet de faciliter la communication téléphonique et internet des plus démunis.

Enfin, le partenariat avec NTA et la Fondation Armée du Salut a été poursuivi en 2013 par la pose de conteneurs pour la collecte de textile.

LA STRUCTURE DU FOYER

L'association a décidé de procéder à une analyse de son fonctionnement, de ses forces et faiblesses, afin de définir ses orientations pour les années à venir et réaffirmer ses valeurs et missions. Ainsi, le Bureau a procédé à l'actualisation du projet associatif, validé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre dernier. En parallèle, l'association a poursuivi l'évaluation interne de l'ensemble de ses services.

UNE ORGANISATION RENOUVELÉE

La nomination de Marion VEZIAN-ROLLAND en novembre a permis de consolider le Comité de Direction. Il est désormais constitué de 5 personnes : Directrice, Responsable accueil et Hébergement, Responsable Ressources Humaines, Responsable Administration et Finances et Responsable patrimoine.

EN CONCLUSION

Cette année a été difficile pour les personnes sans abri toujours plus nombreuses à se presser aux portes du FOYER et des autres associations. Elle l'aura été également pour les équipes salariées qui ont fait face à cet afflux, avec toujours beaucoup de professionnalisme et de bienveillance envers les Passagers.

Merci à tous les bénévoles, les salariés, les amis, les partenaires, les responsables économiques et les élus pour leur implication dans la vie du FOYER, nous aidant à remplir nos missions. ■

Dominique MENTRÉ, Président



LE MOT DU TRÉSORIER

En 2013 encore, LE FOYER a joué un rôle essentiel dans l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement et l'insertion des plus démunis de notre société. Cette mission a pu être menée à bien par l'action conjuguée des salariés, des bénévoles, des donateurs.

Merci pour votre aide, merci pour votre soutien, précieux pour les personnes que LE FOYER accompagne.

La pérennité de l'action du FOYER est essentielle, et c'est une préoccupation de ses dirigeants.

En 2013, le résultat d'exploitation est en déficit de 1,2 M€. Si toutes les actions d'économie n'ont pas pu être mises en œuvre, elles sont à l'ordre du jour de l'année 2014 et des suivantes, afin de poursuivre la rationalisation des comptes d'exploitation et de son patrimoine immobilier, garant de l'avenir.

La trésorerie est placée dans des produits à capital garanti, et fait l'objet en 2014 de prévisions de placement à long terme. ■

Pierre CHEVALLIER, Trésorier



LE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU FOYER

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, animé par des bénévoles et des salariés, vient au secours des personnes isolées et des familles en très grande difficulté à Lyon et dans le Grand Lyon. Il leur propose des solutions d'accueil de nuit et de jour, de soins, d'hygiène, ainsi qu'un accompagnement social et une aide à l'insertion y compris par l'activité économique. Le financement de son activité repose pour 7,4 M€ sur des subventions publiques. Cela représente un peu moins de la moitié de ses dépenses d'exploitation (47%) et 51% de ses ressources d'exploitation en 2013. Mentionnons également les transferts de charges sur les contrats aidés, qui représentent 1M€ en 2013. Les activités des différents établissements sont encadrées par des conventions passées avec l'Etat et les Collectivités. La part des activités non couvertes par les subventions publiques est financée par des ressources propres du FOYER : les recettes des 5 magasins Bric à Brac (2,8 M€ en 2013, soit 20% des ressources d'exploitation), et les dons et legs (1,6 M€ en 2013, soit 11% des ressources d'exploitation). Ces ressources, tout comme la contribution très importante des bénévoles sont essentielles pour permettre au FOYER de poursuivre sa mission au service des plus démunis, dans un contexte de contrainte budgétaire forte pour les financeurs publics.

➔ COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) EN K€

Comme chaque année, LE FOYER présente ci-dessous le Compte d'Emploi des Ressources, qui rend compte de manière analytique de son activité de l'année.

La présentation faite cette année connaît quelques ajustements par rapport à la présentation de l'année 2012. En effet, LE FOYER a souhaité favoriser l'identification de l'activité liée aux dispositifs de renforts hivernaux (ex Plan Froid), déclenchés chaque année à partir du mois de novembre, jusqu'à la fin du mois de mars suivant. L'ampleur de ces dispositifs hivernaux étant très variable d'une année à l'autre, il nous a semblé pertinent de les isoler sur une ligne dans le CER. Par ailleurs, la trajectoire résidentielle des familles (Service Action Familles) a été positionnée dans l'Hébergement d'Insertion, au lieu de l'Hébergement d'Urgence en 2012.

EMPLOIS 2013			RESSOURCES 2013		
	(en K€)	%	(en K€)	%	
1 Missions Sociales	12 859	72%			
Hébergement d'Urgence	3 022	16,9%	Ressources collectées auprès du public	1 878	8,2% 7
Renforts hivernaux	695	3,9%	Dons et legs non dédiés	1 084	4,7%
Hébergement d'Insertion	4 639	26%	Dons et legs dédiés	794	3,4%
Accueil de Jour	897	5%	Subventions et autres concours publics	8 547	37,1%
Insertion professionnelle	2 817	15,8%	Subventions	7 465	32,4% 8
Santé	332	1,9%	Transferts de charges	1 082	4,7% 9
Veille Sociale Téléphonique (115)	457	2,6%	Autres produits	12 617	54,8%
2 Frais de recherche de fonds	262	1,5%	Produit des Activités Solidaires (Bric à Brac)	2 872	12,5% 10
Frais d'appel à la générosité du public	144		Produits financiers	564	2,4%
Frais de recherche de subventions	118		Participation des usagers	622	2,7%
Autres frais	4 739	26,5%	Recettes diverses	913	4%
3 Frais de fonctionnement	2 850		Produits exceptionnels	7 646	33,2% 11
Charges financières	93		TOTAL DES RESSOURCES	23 042	100,0%
4 Charges exceptionnelles	1 796		Reprises de provisions	29	
TOTAL DES EMPLOIS	17 860	100,0%	Report de fonds dédiés	359	12
Dotations aux provisions	662		TOTAL GÉNÉRAL	23 430	
5 Engagements à réaliser sur fonds dédiés	600				
6 Excédent de ressources de l'Exercice	4 308				
TOTAL GÉNÉRAL	23 430				

LES EMPLOIS

- LE FOYER consacre 72% de ses dépenses à ses missions sociales, l'accueil, l'hébergement, l'insertion, l'accompagnement des plus démunis. Il s'agit des dépenses générées par ces activités, hors frais de structure. L'urgence (Hébergement d'Urgence + Plans Hivernaux) représente presque 30% des dépenses de missions sociales du FOYER, l'hébergement d'insertion 36%.
- LE FOYER consacre 1,5% de ses dépenses à rechercher des fonds, subventions publiques ou dons privés (particuliers, entreprises, fondations). L'activité d'appel à la générosité du public est majoritairement prise en charge par des bénévoles, dont la contribution est préceuse.
- Il s'agit des frais de fonctionnement pris en charge directement par l'association (Bric à Brac, patrimoine, vacance d'occupation de places...).
- ELEMENTS EXCEPTIONNELS : Le résultat
- exceptionnel du FOYER est à nouveau très élevé, principalement en raison d'une opération immobilière. LE FOYER poursuit cette année encore sa poli-

tique de rationalisation du patrimoine, et a procédé à un échange de terrains et d'immeubles avec l'OPAC du Rhône. Cette opération – purement comptable et sans impact sur la trésorerie du FOYER – a permis à celui-ci d'immobiliser quatre nouveaux immeubles dont la gestion est assurée par l'OPAC. Ces éléments ne sont pas récurrents.

- Il s'agit de dons dédiés reçus et non utilisés dans l'année qui sont reportés à l'année suivante pour être utilisés conformément à la volonté des donateurs. LE FOYER reçoit des dons de personnes privées (personnes physiques, entreprises...). Certains sont «dédiés», c'est-à-dire destinés par le donateur à une action précise.

- Le résultat excédentaire de l'exercice est dû aux éléments exceptionnels décrits plus haut, qui ne correspondent pas à des mouvements de trésorerie. Le résultat d'exploitation est déficitaire de 1,2 M€.

LES RESSOURCES

- Les ressources collectées auprès du pu-

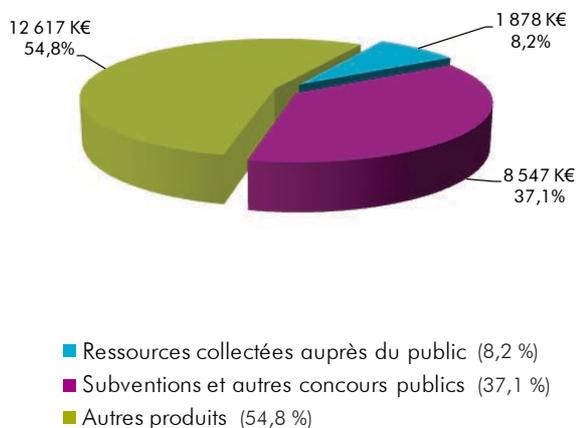
blic représentent 8% des ressources hors reprises de provisions et reports de fonds dédiés (titre I) et sont en légère diminution par rapport à l'année 2012.

- 32% des ressources du FOYER hors reprises de provisions et reports de fonds dédiés viennent de financements publics. LE FOYER reçoit des subventions de l'État (73%), du Conseil général du Rhône (13%), de la Ville de Lyon (6%) et du Conseil régional Rhône-Alpes (1%), ainsi que du Fonds Social Européen pour le programme P.E.R.L.E. (4,5%).
- Ce montant correspond aux aides que reçoit LE FOYER pour l'embauche de salariés en insertion.
- LE FOYER met en vente les objets, mobilier, vêtements, qui lui sont donnés dans des magasins. Le produit de ces ventes a connu une augmentation régulière depuis 3 ans, et se stabilise en 2013 à 2 872 k€.
- Le report de fonds dédiés correspond à l'utilisation, dans l'année, de fonds dédiés reçus les années précédentes.

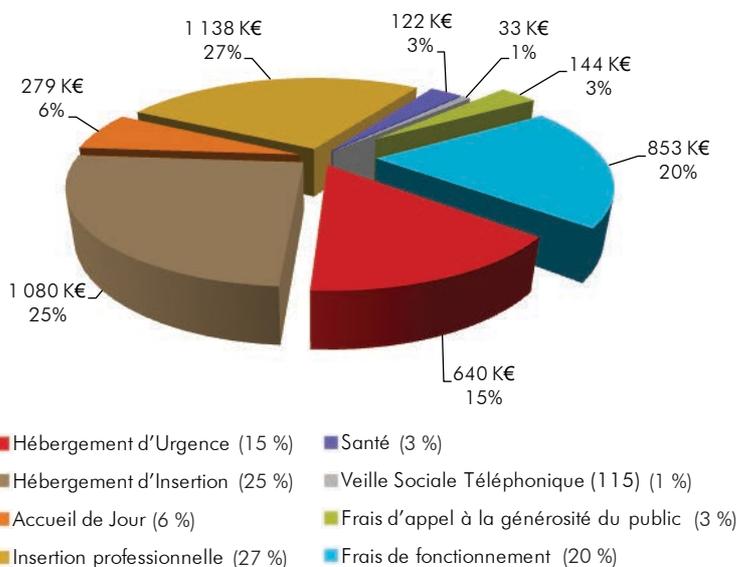
8% des ressources de l'année ont été collectées auprès du public. Ce ratio s'élevait à 11% en 2012, il a diminué en raison de l'importance du résultat exceptionnel en 2013. La générosité du public permet de financer principalement des missions sociales : 77% ont été affectés aux établissements d'hébergement, d'accueil, d'insertion. En second lieu, elle couvre les frais de structure du FOYER, qui ne sont que très partiellement pris en charge par les financeurs. Enfin elle couvre également les frais d'appels aux dons.

Toutes les ressources collectées dans l'année 2013 ont été utilisées dans l'année ainsi qu'une partie des ressources reportées des années précédentes. Le montant final à reporter est de 146 k€. ■

QUELLE PROPORTION DES RESSOURCES SONT ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?



COMMENT SE RÉPARTIT L'EMPLOI DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?



→ BILAN RÉSUMÉ (EN K€)

ACTIF (en K€)	2013	2012
Terrains	5 668	5 002
Constructions	14 569	9 669
Autres immobilisations	18 208	16 783
Actif immobilisé	38 446	31 454
Disponibilités et VMP	13 659	12 876
Autres éléments d'actif	3 080	2 243
Actif circulant	16 739	15 119
TOTAL ACTIF	55 185	46 573

PASSIF (en K€)	2013	2012
Fonds associatif	38 698	35 907
Subventions	1 214	707
Résultat	4 308	2 791
Fonds propres	44 220	39 404
Provisions	1 657	1 024
Fonds dédiés	1 343	1 101
Emprunts	5 522	2 988
Autres dettes	2 444	2 056
Passif circulant	10 966	7 169
TOTAL PASSIF	55 185	46 573

Les actifs immobilisés sont en très forte croissance en 2013 en raison de l'opération d'échange patrimonial avec l'OPAC du Rhône. Ces mouvements de patrimoine n'ont aucune incidence sur la trésorerie du FOYER, qui conserve un niveau élevé de 13,7M€ pour permettre au FOYER de respecter ses règles internes, à savoir disposer d'une réserve correspondant à une année de subventions publiques (7 M€), et de disposer d'une réserve complémentaire qui sera affectée à de nouveaux investissements immobiliers. La recherche de locaux pour abriter des Bric à Brac ou des Accueils de Jour, évoquée en 2011, reste d'actualité.

Les fonds propres du FOYER augmentent du fait du résultat de l'exercice (4,3M€) et de l'enregistrement de subventions d'investissement pour l'AGAPÈ qui seront reprises au fur et à mesure des amortissements. Ces fonds propres constituent une réserve sûre de plus de 2,5 années de dépenses de fonctionnement, et représentent une garantie pour l'indépendance et la pérennité des actions du FOYER.



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, fondée en 1950 par Gabriel ROSSET et une équipe de bénévoles, ayant pour mission d'ACCUEILLIR, HÉBERGER, ACCOMPAGNER et INSÉRER les plus démunis de la région lyonnaise.

VALEURS, RÉFÉRENCES ET PRINCIPES (EXTRAIT DU PROJET ASSOCIATIF)

Laïcité et spiritualité

LE FOYER est une association laïque née de convictions et d'engagements chrétiens, qui constituent les fondements de son action. C'est dans cet esprit que LE FOYER prend en compte les situations de pauvreté et de précarité en apportant des réponses matérielles, et en proposant une dimension spirituelle que chacun reste libre de saisir.

Dignité et respect

LE FOYER considère que l'être humain ne peut pas se réduire aux difficultés qu'il subit ni aux dommages qu'il peut causer en raison de son état ; les principes de dignité, de respect de l'autre et d'autonomie sont les bases des missions conduites par l'association. L'action du FOYER s'appuie sur la responsabilité de chaque personne, sur l'attention portée à ses besoins, à ses capacités, à ses choix. LE FOYER met à disposition des moyens que chacun est libre d'utiliser ; il ne s'agit ni d'assista-

nat, ni de soumettre les personnes à des injonctions unilatérales. L'action d'aide et d'accompagnement est réalisée dans le cadre d'engagements mutuels qui visent à valoriser la personne.

Charité et solidarité

L'esprit de charité guide LE FOYER depuis ses origines. La solidarité consiste à s'accorder mutuellement aide et assistance. Ces deux notions forment le socle et l'équilibre de l'action du FOYER.

Principe de non-discrimination

Quelle que soit la place des personnes ou l'action concernée, LE FOYER s'attache à garantir une égalité de traitement et n'admet aucune discrimination en raison de croyances ou d'appartenances religieuses, politiques ou philosophiques, de sexe, d'âge, d'origine ethnique, de nationalité, d'orientation sexuelle, de handicap. Dans cet esprit de tolérance, tout prosélytisme est interdit.

L'engagement de bonne gestion

LE FOYER respecte les engagements des donateurs en assurant une saine gestion budgétaire et financière, et en rendant compte.

Principes d'intervention

Le Passager acteur de son parcours de vie

La connaissance de soi et de son environnement demeure le socle sur lequel les intervenants du FOYER peuvent prendre appui pour proposer au Passager une aide et un accompagnement. Ceci pour améliorer

sa situation matérielle et morale, et pour développer ses capacités de choix et de décision.

Les engagements mutuels

De la même manière que LE FOYER s'engage à proposer une aide et un accompagnement adaptés aux Passagers, il leur est demandé de respecter les règles de vie commune et de tolérance.

Des réponses adaptées aux capacités des personnes

LE FOYER est attentif à accompagner les Passagers à leur rythme et selon leurs moyens.

LES MISSIONS DU FOYER

Les missions du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI sont résumées dans sa devise : **Accueillir – Héberger – Accompagner – Insérer.**

Pour remplir ses missions, LE FOYER a déployé plusieurs dispositifs adaptés aux étapes que franchit chaque Passager pour se reconstruire et trouver sa place dans la société.

Ceux-ci sont regroupés autour de 7 métiers qui sont :

Accueil de Jour, Hébergement d'Urgence, Hébergement d'Insertion, Accompagnement, Insertion professionnelle, Santé et Bric à Brac.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du Projet Associatif sur le site internet du FOYER : www.fnds.org (rubrique téléchargement)

Les comptes du FOYER sont certifiés par le cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes. Toutes les informations de ce document sont issues du rapport moral, rapport d'activité et rapport financier 2013 du FOYER, qui ont été adoptés par l'Assemblée générale du 15 mai 2014. Ces rapports ainsi que ceux du commissaire aux comptes sont disponibles sur le site internet du FOYER www.fnds.org. Ils peuvent également être obtenus sur simple demande.



Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. Depuis près de 20 ans, le Comité a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une Charte que les organisations agréées s'engagent à respecter. Le Comité en contrôle l'application. Pour voir la liste des organisations agréées : www.comitecharte.org

EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

LE FOYER a décidé un nouveau découpage des activités par mission, afin d'améliorer la présentation des actions menées par l'association. La répartition ayant ainsi évolué, la comparaison avec les rubriques des rapports d'activité antérieurs est rendue difficile.

LA VEILLE SOCIALE TÉLÉPHONIQUE LE 115 DU RHÔNE

Faits marquants : Hausse du nombre de demandes d'hébergement, hausse du nombre de personnes sans solution par absence de places disponibles notamment émanant de familles, et hausse du nombre de places distribuées, baisse du nombre de signalements. Intégration au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (Maison de la Veille Sociale). Action en différé sur l'attribution des places : absence d'orientation directe sur les places dites de Renfort hivernal, et sur les places « familles », attribuées désormais par la commission Urgence de la Maison de la Veille Sociale.

Quelques chiffres :

- Nombre total d'appels décrochés 155 630
- Nombre de demandes d'hébergement 549 465
- Signalements 1 989
- Places distribuées 327 855
- Moyenne de personnes sans offre d'hébergement . . . 579 par jour
- Personnel 10,5 ETP
- Budget annuel 457 K€
- Financement État 100 %

HÉBERGEMENT D'URGENCE

Faits marquants : Absence de rotation des places notamment pour les familles dont les situations administratives sont bloquées. Baisse du nombre de personnes différentes et augmentation des durées moyennes de séjour. Démarrage des travaux d'extension de la Maison de Rodolphe.

Quelques chiffres :

- Capacité d'accueil (Hébergement d'Urgence) . . . 244
- Places en surcapacité (moyenne sur l'année) 13
- Nuitées 93 844
- Personnes différentes accueillies 1 325
- Durée moyenne de séjour (Hébergement d'Urgence) 234 jours
- Centre Gabriel ROSSET 56 jours
- Maison de Rodolphe (familles) 301 jours
- Maison de Rodolphe (hommes isolés) 173 jours
- Auberge des familles 407 jours
- Nombre de passages (Pôle d'Accompagnement Renforcé) 12 296
- Nombre de personnes différentes (PAR) 56
- Personnel 22,86 ETP 193 bénévoles
- Budget annuel 3 022 K€
- Financement État, Ville de Lyon, Conseil général du Rhône . . . 77 %
- FOYER 23 %

RENFORCEMENT HIVERNAL DU DISPOSITIF DE VEILLE SOCIALE

Faits marquants : Ouverture progressive des places d'accueil et d'hébergement. Prise en charge jusqu'au 2 mai 2013 (hors Halte de Nuit).

Quelques chiffres :

- Capacité d'accueil . . . 161 places
- Nuitées totales 15 764
- Passages Halte de Nuit . . . 2 724
- Personnel 8,39 ETP 40 bénévoles
- Budget annuel 495 K€
- Financement
- État, CAVIL 100 %

RENFORT HIVERNAL 2013-2014 (du 4 novembre 2013 au 31 décembre 2013) : 111 places

Faits marquants : Mise en place de lits de camps dans les Haltes de Nuit. Ouverture d'une seconde Halte de Nuit le 9 décembre 2013.

Quelques chiffres :

- Capacité d'accueil . . . 111 places
- Nuitées totales 3 546
- Personnel 8 ETP 40 bénévoles
- Budget annuel 200 K€
- Financement État, CAVIL 100 %

ACCUEIL DE JOUR

Faits marquants : Baisse du nombre de passages et stabilisation de la fréquentation. Augmentation des actes d'hygiène.

Quelques chiffres :

- Capacité d'accueil par jour 300 personnes
- Passages 53 029
- Moyenne de fréquentation par jour 222 personnes
- Douches 8 115
- Personnel 11,18 ETP 147 bénévoles
- Budget annuel 897 K€
- Financement État, Ville de Lyon, Conseil général du Rhône, CAVIL 61 %
- FOYER 31 %
- Autre 2 %

HÉBERGEMENT D'INSERTION

Faits marquants : Augmentation du nombre de places à la Résidence le Bordeaux (36 chambres depuis avril 2013). Augmentation du nombre d'appartements à l'Antenne Familles de Villefranche-sur-Saône (24 appartements depuis août 2013). Ouverture de la Maison Relais Catherine PELLERIN en décembre 2012. Augmentation de la durée moyenne de séjour des Passagers et baisse du nombre de personnes différentes accueillies.

Quelques chiffres :

- **Capacité d'accueil CHRS** 132 places
- Nuitées CHRS..... 42 577
- Durée moyenne de séjour CHRS 338 jours
- Personnes différentes accueillies CHRS..... 268
- **Capacité d'accueil autres que CHRS et Maisons Relais** 355 places
- Nuitées autres que CHRS et Maisons Relais 95 888
- Durée moyenne de séjour autres que CHRS et Maisons Relais... 294 jours
- Personnes différentes accueillies autres que CHRS et Maisons Relais 467
- **Capacité d'accueil Maisons Relais** 33 places
- Nuitées Maisons Relais 8 431
- Durée moyenne de séjour Maisons Relais 291 jours
- Personnes différentes accueillies Maisons Relais 32
- **Personnes différentes (stagiaires AAVA)** .. 63 stagiaires
- Heures travaillées (stagiaires AAVA) : 16 977 heures (9,3 ETP)
- **Mission Logement** 44 nouveaux dossiers
- Relogement Mission Logement..... 36 familles
- **Personnel** 40,19 ETP 125 bénévoles
- **Budget annuel.** 4 639 K€
- **Financement**
État, Conseil général du Rhône 59 %
FOYER 26 %
Autre (principalement participation des usagers) 15 %

- **Capacité d'accueil totale** 520 places
- Nuitées 146 896
- Durée moyenne de séjour 307 jours
- Personnes différentes accueillies 767

INSERTION PROFESSIONNEL

Faits marquants : Partenariat avec NTA et la Fondation Armée du Salut pour la mise en place de conteneurs pour la collecte de Textiles Linge de maison Chaussures (TLC) dans les 3e, 7e et 8e arrondissements de Lyon. Baisse du volume de textile trié et du nombre de repas préparés. Augmentation du nombre de collectes à domicile. Augmentation du nombre de sorties dynamiques.

Quelques chiffres :

- **Nombre de postes :** 82 postes (dont 54 en ACI)
- **Personnes différentes accueillies (CUI en ACI)**..... 161
- Sorties dynamiques (CUI en ACI)..... 38 %
- **Personnes différentes accueillies (P.E.R.L.E.)** 193 personnes
- Accès à l'emploi (P.E.R.L.E.) ... 61 %
- **Volumes produits**
Nombre de collectes à domicile 1 293
Tri Textile 918 Tonnes
- Repas préparés..... 302 592
- **Personnel** 28,56 ETP 90 bénévoles
- **Budget annuel.** 2 817 K€
- **Financement**
État, Fonds Social Européen, Conseil régional Rhône-Alpes 45 %
FOYER 45 %
Autre (dont ISF) 10 %

SANTÉ

Faits marquants : Développement des permanences de santé à la Maison de Rodolphe, à l'Auberge des Familles et au Relais SOS.

Quelques chiffres :

- **Lits de repos** 12 places
- Durée moyenne de séjour : 22 jours
- Nuitées : 3 529
- Personnes différentes..... 72
- **Point Santé (Centre Gabriel ROSSET)** 10 134 passages
- dont soins infirmiers 9 795
- dont actions médecins 1 217
- dont démarches de coordination 142
- **Lieu Hygiène (nombre de prestations)** 856
- **Personnel** 4 ETP 17 bénévoles
- **Budget annuel.** 332 K€
- **Financement**
État, Ville de Lyon 63 %
FOYER 37 %
Autre 1 %

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est une mission transversale et une activité présente au cœur de toutes les autres.

BRIC A BRAC

Faits marquants : stabilisation des recettes.

Quelques chiffres :

- Implantations (Bric à Brac) : 5
- **Clients Bric à Brac (estimation)**..... 100 000
- Pièces distribuées (Vestiaire d'Urgence) 68 872
- **Nombre de passages (Vestiaire d'Urgence)** 4 568
- **Personnel** 754 bénévoles
- **Chiffre d'affaire (Bric à Brac)** 2,872 M€



JEAN-BERNARD COFFY - PHOTO ALAN BEVIERE

La commission de médiation DALO du Rhône a établi le bilan de son activité pour l'année 2013. Jean-Bernard COFFY, président de cette commission de 2011 à mai 2014, a souhaité nous en donner la teneur.

En application de la loi instituant le Droit au Logement Opposable (DALO), le droit à un logement décent et indépendant est garanti par l'Etat à toute personne qui, résidant sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence définies par décret, n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir.

Ce droit s'exerce par un recours amiable devant la commission de médiation, et le cas échéant, pour les ménages reconnus prioritaires et qui n'ont pas eu de proposition dans le délai imparti par les textes, par un recours contentieux devant le tribunal administratif. En outre, la commission peut également être saisie par toute personne qui, sollicitant l'accueil dans un dispositif d'hébergement, n'a reçu aucune proposition adaptée en réponse à sa demande.

LE BILAN 2013

Avec 3217 recours, soit 39% de sollicitations de plus qu'en 2012, la commission du Rhône pèse pour 59% des dossiers de la région Rhône-Alpes, et se classe au 11^e rang national.

En 2013, la commission s'est réunie à 44 reprises pour examiner les recours dont elle a été saisie, et a pris 891 décisions positives en matière de logement, et 318 pour l'hébergement (incluant 6 recours logement réorientés vers un hébergement).

Les ménages reconnus prioritaires ont été désignés au Préfet pour qu'il leur soit fait une proposition d'hébergement ou de logement.

BILAN 2013

COMMISSION DE MÉDIATION DALO DU RHÔNE

LES RECOURS DALO AU TITRE DU LOGEMENT

L'accroissement du volume de l'activité de la commission en 2013 est essentiellement dû aux recours liés au logement.

Hors motif du « délai d'attente anormalement long » souvent invoqué par les requérants quand bien même il n'est pas avéré¹, les principaux motifs des recours sont « dépourvu de logement et hébergé par des tiers » (18%), et « logement suroccupé avec personne handicapée ou enfant mineur à charge » (13%).

La commission observe une pression forte de demandes de la part de familles monoparentales 43% des situations, puis par des personnes seules 27%.

32% des requérants sont salariés, 16% bénéficient d'indemnités de chômage et 46% sont bénéficiaires du RSA. Les effets de la crise sont là !

Les suites données au titre du logement :

Concernant les 677 ménages reconnus prioritaires entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013, désignés au Préfet (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Service Inter-Administratif du Logement) pour lesquels 732 offres de logement ont été mobilisées.

À fin janvier 2014, le nombre de baux signés s'élevait à 468 (soit un taux de relogement de 69%) en augmentation de +24% par rapport à 2012. et 55 ménages étaient encore en cours de proposition.

Enfin le relogement n'a pas abouti pour 149 situations (22%), dont 20 au motif que les ménages n'étaient plus demandeurs de logement, en général, parce qu'ils se sont relogés par eux-mêmes avant la proposition de logement.

LES RECOURS DALO AU TITRE DE L'HEBERGEMENT

Le volume de recours déposés en vue d'obtenir un hébergement est stable par rapport à l'an passé soit 655 dossiers.

148 ménages (22% des requérants) parmi ceux qui ont été reconnus prioritaires ne disposaient pas de droits complets ni de ressources, ils ont fait l'objet d'une préconisation d'accueil dans un dispositif d'hébergement adapté, eu égard au principe d'inconditionnalité de l'accueil prévu au code de l'action sociale et des familles. 72 ménages prioritaires ont fait l'objet d'une préconisation d'accueil en logement de transition ou foyer-logement.

Concernant la situation familiale des requérants, les familles monoparentales représentent 35% des demandes, les personnes seules 31%, les couples avec enfant(s) 27% et les couples sans enfant 6%.

Moins des deux tiers des ménages ayant déposé un recours en vue d'obtenir un hébergement déclarent avoir des ressources. Parmi ceux-ci, 30% sont salariés, 13% bénéficient d'indemnités de chômage et 66% sont bénéficiaires du RSA.

Les suites données au titre de l'hébergement :

En 2013, sur les 342 ménages désignés au Préfet (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, département Veille Sociale, Hébergement et Habitat Transitoire) pour un accueil dans un dispositif d'hébergement, 142 avaient bénéficié, à fin janvier 2014, d'une proposition d'hébergement soit 44 % des recours. 182 se trouvaient sans proposition (mais pour certains, le délai imparti de 6 semaines ou de 3 mois n'était pas encore arrivé à échéance).

(1) Les demandeurs de logement social dans le Rhône ne peuvent saisir la commission de médiation pour ce motif qu'à la condition qu'ils aient déposé, et régulièrement renouvelé, leur demande de logement depuis plus de 24 mois, et qu'ils n'aient eu aucune proposition adaptée dans ce délai.

On observe un meilleur taux d'acceptation de proposition d'hébergement soit 71 % contre 56 % en 2012.

Le type d'hébergement proposé est, pour 29% des ménages, dans des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, 27% dans des logements transitoires, 23% dans des Résidences Sociales, 12% dans des logements (baux glissants et sous-location) et 9% dans des Centres d'Hébergement d'Urgence ou des hôtels.

EN CONCLUSION

Le volume des dossiers reçus par la commission a fortement augmenté (+39%) essentiellement pour des dossiers de logement (+54%). Cette situation peut s'expliquer en partie par le fait que depuis l'engagement de la réforme de la demande de logement social, l'enregistrement des demandes a été simplifié. Mais les modalités de prise en compte et de traitement de celles-ci par les différents acteurs (bailleurs HLM et réservataires) n'a pas été rendue plus lisible, de sorte que la commission de médiation devient mieux identifiée que certains dispositifs de droit commun, alors qu'elle ne devrait être qu'un dispositif de recours quand ceux-ci n'ont pas fonctionné. Les recours en vue d'obtenir un hébergement se sont stabilisés, et il peut être relevé que la grande majorité des ménages concernés ont au moins fait l'objet d'un diagnostic et d'un enregistrement de leur demande par la Maison de la Vieille Sociale.

Ceci montre, s'il en était besoin, que la situation du logement et de l'hébergement restent tendue dans le département du Rhône.

La commission a accru son rythme d'activité, notamment en raison de l'obligation réglementaire de passer d'un délai maximum de 6 mois pour

EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DANS LE RHÔNE

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
RECOURS REÇUS	1472	1920	1888	1942	2315	3217	12725
en vue d'un logement	1254	1371	1373	1352	1666	2562	9550
en vue d'un hébergement	218	549	515	590	649	655	3175
DÉCISIONS PRISES	1073	1751	1941	1986	2114	3055	11920

statuer sur les recours en vue d'obtenir un logement, à 3 mois à compter du 1er janvier 2014.

Enfin, le taux de relogement a progressé (69% contre 60% en 2012). Une partie de ce bon résultat découle probablement de la signature entre le préfet et les représentants d'Action Logement (organismes collecteurs du 1% Logement) d'une convention pour mieux assurer le relogement des ménages prioritaires salariés et demandeurs d'emploi, conformément à la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions de 2009.

La création de la Métropole de Lyon, au 1er janvier 2015, qui regroupera les compétences de la communauté urbaine de Lyon et du Département sur ce territoire devrait représenter une opportunité de renforcer les partenariats déjà engagés, par la mise en œuvre d'une offre globale de service incluant hébergement, logement, emplois et santé.

Il est également nécessaire de repenser, avec les élus, l'hébergement d'urgence aujourd'hui saturé sur le territoire du Rhône. Ceci nécessite, en amont, un travail sur les constats et propositions communes faites par les associations hébergeantes. ■

Jean-Bernard COFFY

LA COMMISSION DALO DU RHÔNE EN CHIFFRES

- 3217 dossiers reçus
- 3055 décisions prises
- 132 recours gracieux examinés
- 891 décisions favorables pour un logement
- 6 requalifications de recours logement en hébergement
- 318 décisions favorables pour un hébergement ■



LOUIS LÉVÊQUE

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT A LA TÊTE DE LA COMMISSION DALO

Jean Bernard COFFY a souhaité - à regret - quitter la présidence de la Commission DALO, après 3 ans d'exercice. Louis LÉVÊQUE, ancien adjoint de la Ville de Lyon délégué à l'habitat, logement et politique de la ville, prendra sa succession à compter du 1er juillet 2014.

COMPARAISON REGIONALE ET NATIONALE

2013	RHÔNE	RHÔNE-ALPES	FRANCE
RECOURS REÇUS	3217	5448	90626
en vue d'un logement	2562	4373	80389
en vue d'un hébergement	655	1075	10237
DÉCISIONS PRISES	3055	5214	99766

→ Nous sommes en 1864. Voici dix-neuf ans que John Henry Newman a quitté avec fracas l'Église d'Angleterre pour Rome. Mais son prestige spirituel et intellectuel est si vif que ses adversaires demeurent à l'affût. Voici qu'un pasteur anglican, Charles Kingsley, par ailleurs excellent



JOHN HENRY NEWMAN PAR SIR JOHN EVERETT MILLAIS

romancier et polémiste musclé, lance une attaque féroce : « L'amour de la vérité pour elle-même n'a jamais été une vertu aux yeux du clergé catholique. Le P. Newman nous apprend qu'une telle vertu n'est pas nécessaire ni, en somme, souhaitable ; pour lui, la ruse est l'arme que le ciel a donnée aux saints afin de mieux résister à la force brutale et mâle du monde maudit où l'on prend mari et femme ».

Piqué au vif, Newman rédige en quelques mois ce qui deviendra la plus célèbre autobiographie spirituelle du XIXe siècle et peut-être de tous les temps, si l'on excepte les Confessions de saint Augustin : *Apologia Pro Vita Sua*.

Reconnaissons-le : malgré le style à la fois incisif et limpide, l'abord de ce texte n'est pas aisé pour un lecteur du XIXe siècle, tant sont nombreuses les références au contexte religieux de ce début d'ère victorienne. Aussi nous contenterons-nous de quelques extraits empruntés au premier chapitre. Malgré son apparente simplicité, ce texte est riche des développements qu'il annonce. Sur ces souvenirs d'une enfance pieuse mais tiède se projettent deux ombres : d'abord celle de la première conversion au cours de laquelle, en 1815, Newman s'éloigne d'une pratique anglicane proche de l'indifférentisme et se rallie à la ferveur ultra-protestante des « Évangéliques » ; ensuite celle de la conversion au catholicisme, encore bien lointaine. Newman tient à dire combien, malgré la détestation ambiante du catholicisme, il retrouve dans son enfance romantique les premières traces de la fascination que Rome devait exercer sur lui.

Rappelons qu'en septembre 2010 le pape Benoît XVI procéda à la béatification du cardinal John Henry Newman.

Paul VEYRIRAS

IL Y A 150 ANS...

Je fus accoutumé dès mon enfance à trouver une grande joie dans la lecture de la Bible ; mais je n'eus pas de convictions religieuses bien établies avant l'âge de quinze ans. Je savais, bien entendu, parfaitement mon catéchisme.

Parvenu à l'âge adulte, j'ai mis par écrit les souvenirs que j'avais de mes pensées et de mes sentiments d'enfant puis d'adolescent sur les questions religieuses, du moins ceux qui étaient restés suffisamment présents à ma mémoire pour me faire juger alors utile de les consigner par écrit. Parmi ces souvenirs, que j'ai notés pendant les grandes vacances de 1820 et transcrits avec des additions en 1823, j'en choisis deux qui sont les plus caractéristiques et qui ont un rapport avec mes convictions ultérieures.

1. « J'aurais voulu que les contes des Mille et Une Nuits fussent vrais : mon imagination raffolait d'influences mystérieuses, de pouvoirs magiques et de talismans... Je me demandais si la vie n'était pas un rêve, si je n'étais pas un ange, si le monde entier n'était pas une illusion ; enfin si les autres anges ne s'amusaient pas à se dérober à mes regards et à offrir à mes yeux les mensongères apparences d'un monde matériel. [...] »

2. L'autre observation est celle-ci : « J'étais très superstitieux, et durant quelque temps avant ma conversion, quand j'avais quinze ans, je me signais constamment quand j'allais dans l'obscurité. »

Évidemment, d'une manière ou d'une autre, cette habitude a dû me venir du dehors, mais je ne peux deviner d'où. Certainement personne ne m'avait parlé de la religion catholique, et je ne la connaissais que de nom. Le professeur de français était un prêtre émigré qui n'était pour nous qu'un sujet de moqueries et d'amusements, comme c'était trop souvent le cas des professeurs de français à l'époque ; de plus il parlait très mal l'anglais. Il y avait une famille catholique dans le village ; à ce qu'il nous semblait, elle ne se composait que de vieilles filles, mais je ne savais rien d'elles. J'ai appris récemment qu'il y avait un ou deux garçons catholiques à l'école : mais on se garda de nous le dire, ou, si nous l'avons su, cela n'a fait nulle impression sur nos esprits. Mon frère peut témoigner combien l'école était exempte d'idées catholiques.

J'étais allé une fois dans la chapelle de Warwick Street avec mon père qui voulait, je crois, entendre quelque morceau de musique ; tout ce que j'en ai retenu est le souvenir d'une chaire, d'un prédicateur et d'un enfant balançant un encensoir. ■

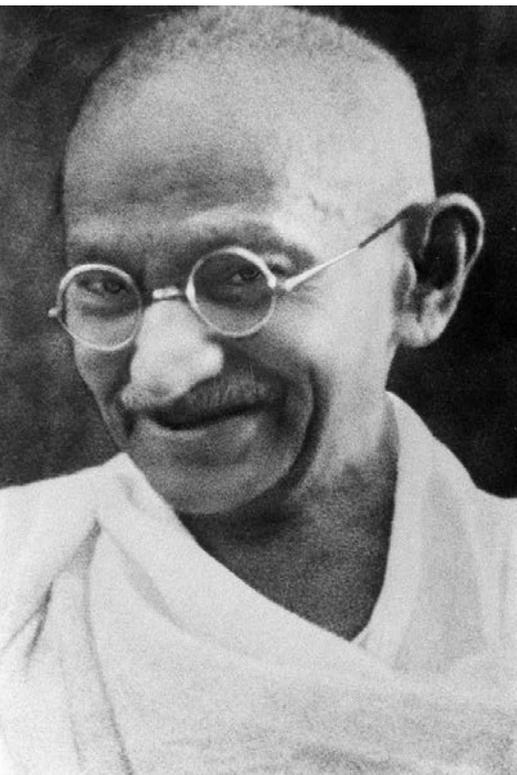
John-Henry NEWMAN

Apologia Pro Vita Sua (1864)

Traduction Michelin-Delimges

Ad Solem, Genève, 2003, pp. 116-117

TOLÉRANCE OU ÉGALITÉ DES RELIGIONS



Je n'aime pas le mot tolérance mais je n'en trouve pas de meilleur. La tolérance peut impliquer la supposition, toute gratuite d'ailleurs, que la foi d'un autre est inférieure à la nôtre, tandis que l'ahimsa nous enseigne à conserver, pour la foi religieuse d'autrui, le même respect que nous accordons à la nôtre – dont nous reconnaissons ainsi l'imperfection.

Cette admission sera facile pour celui qui cherche la Vérité, pour celui qui obéit à la loi de l'Amour.

Si nous étions parvenus à la pleine vision de la Vérité, nous ne serions plus des chercheurs, nous serions devenus uns avec Dieu, car la Vérité est Dieu. Mais puisque nous n'en sommes encore qu'à chercher, nous poursuivons notre recherche et nous sommes conscients de notre imperfec-

tion. Or, si nous sommes nous-mêmes imparfaits, la religion telle que nous la concevons doit être imparfaite aussi. Nous n'avons pas réalisé la religion dans sa perfection, de même que nous n'avons pas réalisé Dieu. Puisque la religion telle que nous la concevons est imparfaite, elle est toujours susceptible d'évolution et de réinterprétation. Le progrès vers la Vérité, vers Dieu, n'est possible qu'en raison de cette évolution. Et si toutes les conceptions religieuses que se représentent les hommes sont imparfaites, il ne peut être question de supériorité ou d'infériorité de l'une par rapport à l'autre. Toutes les fois constituent des révélations de la Vérité, mais toutes sont imparfaites et faillibles. Le respect que nous éprouvons pour d'autres fois ne doit pas nous empêcher d'en voir les défauts. Nous devons aussi être intensément conscients des défauts de notre propre foi, et pourtant ne pas l'abandonner pour cette raison, mais essayer de triompher de ces défauts. Si nous considérons sans partialité toutes les religions, non seulement nous n'hésiterions pas à mêler à la nôtre tous les caractères désirables des autres, mais encore nous estimerions que c'est pour nous un devoir.

Alors la question se pose: pourquoi tant de fois différentes? L'Âme est une, mais les corps qu'Elle anime sont nombreux. Nous ne pouvons pas réduire le nombre des corps, et pourtant nous reconnaissons l'unité de l'Âme. De même qu'un arbre n'a qu'un seul

tronc, mais beaucoup de branches et de feuilles, de même il n'existe qu'une seule Religion vraie et parfaite, mais elle devient multiple en passant par l'intermédiaire de l'homme. La religion unique est au-delà du domaine du langage. Des hommes imparfaits ne peuvent l'exprimer que dans le langage dont ils disposent, et leurs paroles sont interprétées par d'autres hommes également imparfaits. Quelle

est l'interprétation qu'on doit accepter comme la vraie? Chacun a raison de son propre point de vue, mais il n'est pas impossible que tout le monde ait tort. D'où la nécessité de la tolérance, qui n'est pas de l'indifférence pour sa propre foi, mais un amour plus pur et plus intelligent pour cette foi. La tolérance nous donne un pouvoir de pénétration spirituelle

qui est aussi éloigné du fanatisme que le pôle Nord du pôle Sud. La véritable connaissance de la religion fait tomber les barrières entre une foi et l'autre. En cultivant en nous-même la tolérance pour d'autres conceptions, nous acquerrons de la nôtre une compréhension plus vraie.

Il est clair que la tolérance n'affecte pas la distinction entre le bien et le mal, entre ce qui est juste et ce qui est faux. Et je n'ai voulu parler ici que des principales conceptions religieuses du monde. Toutes reposent sur des bases communes. Toutes ont produit de grands saints. ■

GHANDI
Lettres à l'ashram

« En cultivant en nous-même la tolérance pour d'autres conceptions, nous acquerrons de la nôtre une compréhension plus vraie »

LA PLACE PRIVILÉGIÉE DES PAUVRES DANS LE PEUPLE DE DIEU



Je désire une Eglise pauvre pour les pauvres. Ils ont beaucoup à nous enseigner [...] par leurs propres souffrances ils connaissent le Christ souffrant. Il est nécessaire que tous nous nous laissions évangéliser par eux. La nouvelle évangélisation est une invitation à reconnaître la force salvifique de leurs existences, et à les mettre au centre du cheminement de l'Eglise.

Nous sommes appelés à découvrir le Christ en eux, à prêter notre voix à leurs causes, mais aussi à être leurs amis, à les écouter, à les comprendre et à accueillir

la mystérieuse sagesse que Dieu veut nous communiquer à travers eux.

Notre engagement ne consiste pas exclusivement en des actions ou des programmes de promotion et d'assistance; ce que l'Esprit suscite n'est pas un débordement d'activisme, mais avant tout une attention à l'autre [...]. Cette attention aimante est le début d'une véritable préoccupation pour sa personne, à partir de laquelle je désire effectivement son bien. Cela implique de valoriser le pauvre dans sa bonté propre, avec sa manière d'être, avec sa culture, avec sa façon de vivre la foi. [...] ■



Exhortation apostolique du Pape François
Extrait de *EVANGELII GAUDIUM* - N° 198 et N° 199

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

- Accueillir en journée une personne : 15 € / jour
- Héberger une personne : 30 € / jour
- Insérer un jeune : 45 € / jour
- Offrir 13 repas : 60 €



AUBERGE DES FAMILLES - PHOTO FABRICE JANNIER

AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES SANS ABRI

→ GRÂCE À VOS DONNS



Vous pouvez soutenir LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI par :

- Un chèque, un prélèvement automatique,
- Un don au titre de l'ISF
- Un contrat d'assurance vie en souscrivant une assurance vie dont le bénéficiaire est LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.
- Un legs, une donation, pour aider LE FOYER à construire des projets à long terme. Association reconnue d'utilité publique LE FOYER peut recevoir tous les legs et donations (actions, bijoux, immobiliers, mobiliers, etc) en bénéficiant d'une exonération totale des droits de succession. Demandez la documentation du FOYER ou renseignez-vous auprès de votre notaire.

Réduction d'ISF (Loi TEPA)

Tout don versé au profit des Ateliers et Chantiers d'Insertion du FOYER est déductible de votre ISF à hauteur de 75 % du montant don, dans la limite d'une réduction d'impôt de 50.000 euros (prochaine échéance à mi-juin).

Note : cette réduction ne se cumule pas pour les mêmes versements avec la réduction d'impôt sur le revenu. Mais il est possible d'utiliser chacun de ces dispositifs pour des dons différents.

Votre réduction fiscale :

■ Particuliers, votre réduction fiscale :

Si vous êtes imposable, défiscalisation jusqu'à 75 % de votre don dans la limite de 526 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

Un reçu fiscal vous sera adressé au début de l'année suivante.

Exemple : un don de 100 euros, ne vous en coûtera, après déduction fiscale, que 25 euros.

■ Sociétés, votre réduction fiscale :

Les dons au FOYER NOTRE-DAME DE SANS-ABRI donnent droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant du don dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

→ Besoin d'information ?

Contactez le Service don :

Tél. 04 72 76 73 53 ou 04 72 76 73 56

Mail : donateurs@fndsa.org

Site internet : www.fndsa.org

→ EN OFFRANT VOTRE TEMPS

Devenir bénévole, c'est être acteur de la lutte contre l'exclusion tout en rejoignant une équipe dynamique et engagée pour :

- L'accueil de jour
- L'accueil du soir
- Le soutien scolaire
- La santé
- Les Bric à Brac
- L'animation
- Le transport et la collecte des dons
- Le vestiaire
- L'administration
- La communication
- La participation aux manifestations
- Etc...

Pour les **nouveaux arrivants** et les **bénévoles en activité**, une réunion d'information et d'orientation a lieu **tous les mercredis soir de 17h30 à 19h** au FOYER Lyon 7e, et **à la demande** au FOYER de Villefranche-sur-Saône.

Elle se déroule en deux temps : réunion de présentation de l'association puis une rencontre individuelle.

Le Pôle Bénévoles vous fera découvrir toutes les possibilités de bénévolat au FOYER et vous guidera dans le choix de votre engagement en fonction des besoins du FOYER, de vos disponibilités et de vos envies.



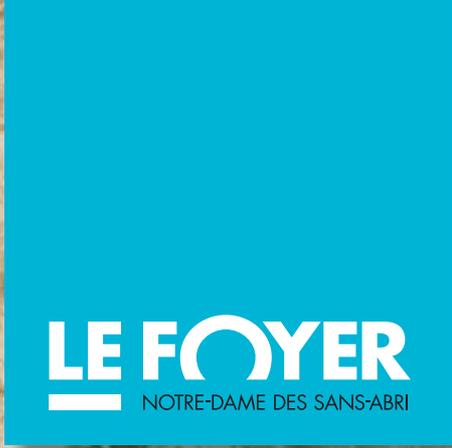
Contact :

benevolat@fndsa.org

Tél. 04 72 76 73 53

ou 04 72 76 73 85

Site internet : www.fndsa.org



AIDEZ NOUS A LES ACCOMPAGNER VERS UN MIEUX-ETRE

Coupon à retourner au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PÈRE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07

Mme, Mlle, M, _____
 Prénom : _____
 Année de naissance : _____
 Adresse : _____

 Code Postal : _____ Ville : _____
 Tél. Bureau : _____
 Tél. domicile : _____
 E-mail : _____

- Je souhaite **aider financièrement** LE FOYER :
- ci-joint chèque de _____ €
- Je suis intéressé par une **activité bénévole** dans l'activité suivante : _____
- Je souhaite **m'abonner** ou me réabonner (10 € pour 4 numéros).
- Je souhaite **recevoir une information** sur les legs, donations, et assurances-vie au profit du FOYER

ACCORD DE DON RÉGULIER MANDAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SEPA

J'autorise LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI - 3, RUE PÈRE CHEVRIER 69361 LYON Cedex 07 à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte conformément aux instructions données sur ce mandat. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Toute demande d'annulation doit être adressée au FOYER.

Merci de joindre un RIB ou un RIP N°ICS: FR17ZZZ227072

MENSUALITÉ À PRÉLEVER

20 € 40 € 60 € Autre _____ €

COORDONNÉES DE MON COMPTE BANCAIRE

Numéro international d'identification bancaire (IBAN):
□□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□

Code international d'identification de ma banque (BIC):
□□□□□□□□□□

Fait à : _____ le : _____ Signature :



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association reconnue d'utilité publique. TOUT DON AU FOYER bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 526 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent est reportable sur les cinq années suivantes. Voir au dos pour toute information complémentaire.